154e année. - N°3 Mardi 18 janvier 2022

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

D.I.L.A
serialNumber=S17140003,-CN=DILA - SIGNATURE DILA,OU=0002 13000918600011,organizationIdentifier=NTRFR-130009-18600011,O=DILA,C=FR
75015 Paris
2022-01-18 09:01:56

Associations et fondations d'entreprise

PREMIER MINISTRE Direction de l'information légale et administrative
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 2135

17 - Charente-Maritime

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort
LES ROSIERS
Objet : garde, gestion, entretien des parcelles cadastrées section AO n° 199, 208, 211, 259, 263, 266, 274, 277 et 278, des installations, équipements, ouvrages et biens mobiliers et immobiliers d'intérêt collectif de l'ensemble immobilier, en particulier de ceux ci-après désignés ; amélioration et création de tous nouveaux équipements et aménagements d'intérêt collectif par l'acquisition ou la location de tout ouvrage ou par l'exécution de tous travaux, dans le périmètre défini plus haut, ou, par exception, à l'extérieur de celui-ci, s'il y avait lieu ; le cas échéant, cession à titre gratuit ou onéreux, à la commune ou à tout autre établissement du patrimoine de l'ASL ou de partie de ce patrimoine ; fixation du montant de la contribution des membres aux dépenses, répartition des dépenses entre les membres de l'ASL, ainsi que le recouvrement et le paiement de ces dépenses ; représentation des intérêts collectifs des propriétaires concernant l'usage et la valeur de leurs biens immobiliers ; police des biens communs et équipements collectifs, l'établissement de tous cahiers des charges et règlements intérieurs pour la gestion de ces biens et équipements, leurs modification et suppression ; d'une manière générale, toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets ci-dessus définis, notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts ; biens communs ou équipements collectifs : la voirie, cheminement piétons, les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable, les réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage, le mobilier urbain et les espaces verts
Siège social : 8-10, rue des Obépines, 1-2-3-4-6-8-10-12 rue des Cosmos, 17450 Fouras
Date de délivrance du récépissé : 6 janvier 2022